



Au chevet de l'accord agricole

SCHNEIDER-AMMANN • *Le ministre de l'Economie hérite de négociations au point mort entre la Suisse et l'UE. Face aux résistances croissantes, va-t-il stopper un exercice périlleux?*

SERGE GUMY

«Le docteur Schneider-Ammann est demandé aux urgences!» Un patient y attend le nouveau chef du Département de l'économie: l'accord de libre-échange agricole, que la Suisse négocie avec l'Union européenne (UE). A son chevet, les médecins se disputent sur le diagnostic.

Le président du PDC suisse Christophe Darbellay le déclare «aux soins intensifs». Pour le directeur de l'Union suisse des paysans, Jacques Bourgeois (plr/FR) comme pour l'UDC Guy Parmelin, «il a du plomb dans l'aile». «Dire que cet accord est cliniquement mort ne repose sur rien, c'est de la propagande», tonne Dominique Kohli, vice-directeur de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG). «On flingue le patient sans même savoir de quoi il est atteint!»

Favorable «en principe»

Politiquement, toutefois, l'accord de libre-échange agricole avec l'UE semble mal en point. A l'opposition de l'UDC, dogmatiquement allergique à tout rapprochement avec Bruxelles et pour qui

l'agriculture tient lieu de vache sacrée, s'est ajoutée celle des Verts et d'une majorité du PDC. Résultat: si le parlement devait voter aujourd'hui, l'ouverture des frontières n'obtiendrait probablement pas de majorité.

Dans ces conditions, Johann Schneider-Ammann poursuivra-t-il l'exercice? De tous côtés, on scrute le moindre indice de la part du nouveau ministre de l'Economie, entré en fonction la semaine dernière. Mais pour l'heure, le radical bernois n'a pris aucune décision, indique son porte-parole Christophe Hans. Sur le fond, ses positions sont connues: alors qu'il n'était encore que candidat au Conseil fédéral, l'industriel s'était dit dans ces colonnes favorable «en principe» à un accord de libre-échange agricole avec l'UE. «Mais il faut se laisser le temps nécessaire et encadrer cet accord par des mesures d'accompagnement», ajoutait-il.

«Nous n'avons aucune raison de penser qu'il y aura un changement de politique», affirme Dominique Kohli, de l'OFAG. Le nouveau ministre de l'Agric-

culture hérite en effet d'un mandat de négociations fixé par le Conseil fédéral – qui était demandeur – confirmé par le parlement et accepté par l'Union. Par ailleurs, en tant qu'ancien patron d'une entreprise fortement exportatrice et ex-vice-président du lobby patronal économiquesuisse, Johann Schneider-Ammann est un partisan résolu de l'ouverture des marchés.

Aucune urgence

Reste qu'il n'y a aucune urgence pour lui. Avant de poursuivre les discussions sur de nouveaux accords spécifiques, notamment dans le domaine agricole, Berne et Bruxelles doivent d'abord réaménager leurs relations bilatérales, confirme Michael Reiterer, l'ambassadeur de l'Union européenne en Suisse.

Par ailleurs, les discussions à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) au sujet de la libéralisation des échanges sont en cale sèche. L'époque est même plutôt à l'érection de nouvelles barrières protectionnistes. Or l'accord de libre-

échange agricole avec l'Union visait à préparer les paysans suisses à l'ouverture des frontières et à leur offrir en contrepartie de nouveaux débouchés. «Sans accord à l'OMC, il n'a aucun sens», en conclut Christophe Darbellay. «Faire l'autruche n'est pas une solution», nuance Alain Berset (ps/FR). Le danger existe qu'un accord nous tombe dessus. Autant dès lors s'y préparer.

Le dernier mot au peuple?

Et Dominique Kohli d'avertir: le prix des denrées alimentaires risque de s'élever ces prochaines années, et la demande mondiale ne cesse de croître. La Suisse a donc tout intérêt à sécuriser ses sources d'approvisionnement. «Laissons les négociations se poursuivre, le parlement, voire le peuple s'il y a référendum, pourront se prononcer sur le résultat final.»

S'il y a urgence, c'est donc à attendre. Le docteur Schneider-Ammann peut s'épargner pour l'heure de se salir les mains. Son patient n'en nécessite pas moins une vigilante observation. |

REPÈRES



L'enjeu des négociations

> **Le sujet** L'accord de libre-échange agricole avec l'Union porte non seulement sur les matières premières, mais aussi, en amont, sur les semences et les machines, et en aval, sur les produits transformés (les yogourts, par exemple).

> **La motivation** Le Conseil fédéral juge inéluctable l'ouverture des marchés. Il veut donc préparer les paysans suisses et leur offrir des débouchés sur un marché de 500 millions de consommateurs. Il espère aussi une baisse des prix pour les ménages suisses.

> **Les mesures d'accompagnement** Afin d'atténuer le choc pour les paysans suisses, la Confédération a constitué une réserve financière de 3,2 milliards de francs pour la période 2009/2016.

> **Les partisans** Les grands distributeurs, l'industrie de transformation, économiquesuisse, les organisations de consommateurs, sous réserve de garanties sur la qualité des produits.

> **Les opposants** L'Union suisse des paysans, les producteurs de fruits et légumes, les céréaliers, la Protection suisse des animaux, qui craint une baisse des normes suisses. SG

TRAINS

Les resquilleurs paieront 100 francs au lieu de 80



Non seulement il faut avoir un titre de transport mais aussi avoir le bon... KEYSTONE

un billet de 2^e classe – ne devaient pas être punis aussi sévèrement qu'un resquilleur qui n'a pas du tout de billet. Ils seraient en effet prétérités, puisqu'ils ont déjà payé un billet, a estimé le TF. Comme solution transitoire, l'Union des transports publics (UTP) avait décidé de réduire de 80 à 60 francs la sanction infligée aux passagers qui ont un billet, mais inapproprié.

Depuis juin 2011, un nouveau régime entrera en vigueur: les resquilleurs paieront 100 francs, soit 90 francs de supplément et un forfait de 10 francs de coûts de transport. Les voyageurs ayant un billet insuffisant s'acquitteront pour leur part d'une somme de 75 francs, soit 70 francs de supplément et 5 francs forfaitaires. La décision du TF est ainsi respectée, a dit Roger Baumann, porte-parole de l'UTP, dans un entretien à paraître dans le magazine alémanique «Beobachter». ATS

Resquiller dans les trains ou les bus coûtera plus cher à l'avenir. Les contrevenants devront s'acquitter d'une amende de 100 francs au lieu de 80. Les entreprises de transports publics réagissent ainsi à une décision du Tribunal fédéral (TF) concernant la resquille.

En septembre, celui-ci avait décidé que les voyageurs disposant d'un titre de transport insuffisant – par exemple un passager circulant en 1^{re} classe avec

GENÈVE

Cinq cents employés bloquent le conseil d'administration du BIT



Le personnel protestait notamment contre le grand nombre de contrats temporaires sans sécurité de l'emploi. KEYSTONE

Hier à Genève, plus de cinq cents employés du BIT ont bloqué les travaux du conseil d'administration de l'organisation. Ils ont brandi une menace de grève pour la semaine prochaine si, d'ici là, la direction ne répond pas à leurs demandes.

Lors d'une assemblée générale extraordinaire, les employés du Bureau international du travail (BIT) ont voté à l'unanimité (moins deux absentions) le blocage de la session du conseil, l'organe exécutif du BIT. Ils ont empêché les cinquante-six membres du conseil d'entrer dans la salle qui est restée vide, a constaté l'ATS.

Les employés ont formé une chaîne humaine tout autour de la salle en brandissant des pancartes: «BIT: ta négocia-

tion collective fout le camp», «Le BIT un exemple à ne pas suivre», «Non au fait du prince». Les délégués du conseil sont restés à l'extérieur de la salle et la séance prévue hier a été reportée à aujourd'hui. «Nous avons réussi. La séance du conseil a été annulée», a déclaré le président du comité syndical du BIT Christopher Land-Kazlauskas, qui s'est félicité du soutien massif du personnel au mouvement de protestation.

Les quelque cinq cents fonctionnaires présents à l'assemblée générale (sur neuf cents employés du BIT à Genève, deux mille au total dans le monde) ont également décidé de donner un délai jusqu'au 16 novembre à la direction géné-

rale et au conseil d'administration pour répondre à leurs demandes.

Une nouvelle assemblée générale aura lieu ce jour-là et si, les réponses ne sont pas satisfaisantes, l'organisation d'une grève d'une journée le 17 novembre sera soumise au vote. «Il y a trop longtemps que nous attendons et rien ne bouge», a expliqué le président du comité syndical du BIT Christopher Land-Kazlauskas.

Selon le syndicat, la direction ne respecte pas le règlement du personnel, le droit à la négociation collective et à la liberté d'association et n'en fait qu'à sa tête dans la politique de recrutement. Le personnel proteste également contre le grand nombre de contrats

temporaires sans sécurité de l'emploi.

Dans une déclaration, la direction du BIT a reconnu des divergences en matière de procédures de recrutement et de sélection. L'administration souhaite avoir une année supplémentaire pour renégocier un accord conclu en 2000 et, si une entente n'est pas possible, de soumettre la question au conseil d'administration en 2011.

Le conseil d'administration (composé de vingt-huit représentants des gouvernements, quatorze des employeurs et quatorze des travailleurs) est responsable de l'approbation de tout changement aux conditions de travail des fonctionnaires du BIT, a précisé la direction. ATS

EN BREF

RÉUNION POLITIQUE

L'Université de Lausanne refuse d'accueillir le congrès de l'UDC

L'Université de Lausanne (UNIL) renonce à louer ses locaux à l'UDC lors de son congrès national du 4 décembre. A la demande de la Municipalité de Lausanne, l'UNIL avait accepté de mettre des locaux à la disposition de Beaulieu Exploitation pour le congrès de l'UDC. A condition que le fonctionnement de l'Alma mater ne soit pas perturbé, a indiqué son secrétaire général Marc de Perrot. Or elle a reçu des tracts anonymes appelant à casser des vitrines, endommager les locaux où le congrès est prévu ou encore incitant à crever les pneus de membres de l'UDC. Hier, l'UNIL a informé la société Beaulieu Exploitation qu'elle ne pouvait prendre ce risque. Tous les signaux sont là pour que la situation dégénère, a noté M. de Perrot. Dans l'après-midi, un collectif d'étudiants anonyme avait interpellé le rectorat, «exigeant» que le congrès UDC ne se tienne pas à l'UNIL. Le syndic de Lausanne Daniel Brélaz s'est dit «extrêmement étonné» de la décision de l'UNIL, alors qu'il y avait eu un accord préliminaire avec l'UDC. Qui va trouver une solution pour organiser la manifestation dans le canton. ATS